

Québec, le 11 juillet 2013

Monsieur Gilles Pépin, maire  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
Monsieur Sylvain Boulianne, directeur général  
Ville de Saint-Constant  
147, rue Saint-Pierre  
Saint-Constant (Québec) J5A 2G9

Mesdames,  
Messieurs,

Une plainte a été reçue au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la signature d'une convention d'emphytéose entre la Ville de Saint-Constant et une entreprise privée pour la construction d'un nouveau complexe sportif. L'entente, d'une durée de cinq ans moins un jour et signée le 9 juillet 2012, prévoit notamment que l'entreprise s'engage à construire, opérer, gérer et entretenir le complexe sportif. La Ville, quant à elle, s'engage à louer 93 heures de temps de glace par semaine, 30 semaines par année, et ce, au taux horaire de 300 \$. La Ville y louera également un local de 1200 pieds carrés au coût annuel de 20 \$ par pied carré. L'entente prévoit qu'au terme de sa durée, la Ville peut la renouveler aux mêmes conditions, mais à un taux horaire indexé.

Cette plainte a fait l'objet d'un examen au terme duquel je vous fais part des commentaires du Ministère.

Un projet de construction d'un complexe sportif par la Ville de Saint-Constant a été soumis au Ministère pour la première fois en septembre 2009. La Ville prévoyait alors la construction d'un nouveau complexe sportif en partenariat public-privé, dans le cadre d'une entente de 30 ans. En vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a demandé l'autorisation du ministre pour engager son crédit dans ce projet et a demandé l'approbation d'un règlement d'emprunt, lesquelles n'ont pas été données. À la suite de ce refus, la Ville a adopté le règlement d'emprunt 1323-10 de 15 millions de dollars pour financer la construction d'un nouveau complexe sportif. À la suite de la procédure d'enregistrement tenue conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le nombre de signatures requis a été recueilli pour tenir un référendum. La Ville a plutôt choisi de retirer le règlement et de différer la réalisation du projet.

...2

Ainsi, le Ministère s'étonne que le conseil municipal ait choisi un engagement aussi court que cinq ans moins un jour vu l'importance de l'infrastructure qui sera construite et en raison des décisions passées de la Ville dans ce dossier. Le Ministère demeure très préoccupé de la décision de la Ville et examine actuellement différents scénarios de modifications législatives liées à de tels équipements, et ce, dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyens.

Il apparaît également opportun qu'une analyse de coût de location des heures de glace dans les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal soit effectuée afin de comparer les coûts à Saint-Constant avec des projets similaires. Il est important que la Ville sache démontrer à ses contribuables que les deniers publics sont gérés sainement. Nous nous attendons à recevoir ces analyses d'ici le 6 septembre 2013.

Enfin, ce dossier rappelle le récent dossier de la construction d'une bibliothèque et dans lequel le commissaire aux plaintes vous avait fait parvenir ses commentaires le 19 septembre 2011. Nous vous réitérons donc que si l'intention du conseil municipal est une location de plus de cinq ans, il faudrait soumettre au ministre un projet de convention en ce sens pour l'autorisation de l'engagement de crédit qu'elle prévoit.

Sachez également que les plaignants ont été informés de nos commentaires.

Le présent avis vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance du conseil et de la rendre publique de la manière prévue pour la publication des avis publics. Veuillez aussi noter que, conformément à l'article 14.1 de cette loi, la présente lettre sera publiée sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/gestion-contractuelle-et-ethique/rapports-de-verification-et-plaintes/plaintes/>.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

*Original signé par*

Sylvain Boucher